



SNESPARIS



Snes-FSU-Paris

S3 de Paris – 3 rue Guy de Gouyon du Verger 94112 ARCUEIL cedex
Tél : 01 41 24 80 52 - email : s3par@snes.edu - Site <http://www.paris.snes.edu>

SOMMAIRE

1. Editorial et calendrier.
2. Les spécialités au lycée. Le statut des CPE. Le communiqué de la FSU sur les retraites dans la Fonction Publique.
3. Tract grève du 12 novembre dans l'éducation.

Et ça continue, encore et encore...

Ces derniers jours, nous apprenons la fin du CNESCO, le conseil chargé d'évaluer les politiques éducatives, qui sera remplacé par une agence beaucoup moins indépendante et au champ d'action beaucoup plus restreint. Cette volonté de se soustraire à la critique s'ajoute à la parution de la circulaire du rôle du professeur principal, qui alourdit ses missions. Qui s'ajoute à la remise en cause de l'éducation prioritaire, dont l'étude de la carte est reportée. A l'aveu de Jean-Paul Delevoye que les fonctionnaires seront davantage pénalisés par la future réforme des retraites car ils n'ont que peu de primes.

Dans les lycées, la dure réalité de la réforme du lycée se fait jour : elle entraînera une diminution des horaires, et donc, à terme, des suppressions de poste, et, en attendant, des compléments de service à faire ailleurs pour les derniers arrivés ; elle alourdira nos emplois du temps avec la mise en place de barrettes ; elle mettra en concurrence nos disciplines pour l'octroi de la marge, marge qui sera sans doute abondée cette année par l'académie de Paris pour essayer d'éviter la colère des enseignants... marge qu'il faudra bien prendre ailleurs. Sur la marge académique, déjà réduite depuis 2016, des collègues ?

Attendons-nous, en lycée comme en collège, à des effectifs encore très chargés dans les années à venir. Et, au lycée comme au collège, à de moins en moins d'heures en groupe à effectifs réduits (les dédoublements ne sont plus fléchés mais entrent en concurrence avec le financement des options). Et le bac, qui devient à moitié maison, va multiplier au lycée les tensions avec les élèves et les parents, va prendre du temps sur les enseignements puisqu'il faudra faire passer tous les contrôles en cours de formation prévus par le nouveau texte, et tout cela sans doute sans rémunération supplémentaire...

Alors, non, ne nous résignons pas. Les enseignants ne sont pas aveugles à ce qui se cache derrière « l'école de la confiance ». Marquons un coup d'arrêt à cette politique budgétaire qui se donne les atours de la pédagogie. Le but des réformes est de supprimer 2650 postes dès l'an prochain. Les collègues de lycée professionnel seront également dans la rue pour dénoncer la réforme qui va conduire inévitablement à des baisses horaires, particulièrement dans les matières d'enseignement général. Tous ensemble, mettons-nous en grève et défilons contre ces mesures délétères.

Nathalie Dehez, Elsa Le Goupil, Laetitia Faivre, Ketty Valcke,
co-secrétaires générales du SNES-FSU Paris

Elections professionnelles 2018

Votons du 29 novembre au 6 décembre

Pensez à ouvrir votre espace électeur (voir la procédure sur notre site : www.paris.snes.edu)

Stages à venir au S3

CPE

Mardi 27 novembre
9h00-17h00

Réforme des retraites

Jeudi 13 décembre
9h30-16h30

Carrières

Contestation du rendez-vous de carrière :
jusqu'au 18/10

Inscriptions certifications arts, DNL, LSF,
Histoire de l'art, théâtre : jusqu'au 16/11

Lundi 12 novembre

Grève et manifestation dans l'Education Nationale

Contre les 2650 suppressions de postes et contre la réforme du lycée
Manifestation départh de

Réforme du lycée : le point sur le choix des spécialités

Tout doucement mais sûrement le lycée Blanquer se met en place au niveau de la Seconde. Les élèves de tous les lycées parisiens ont passé des tests de positionnement en français et en mathématiques, souvent en prenant de nombreuses heures de cours aux enseignants de toutes disciplines et, parfois, sur deux demi-journées. Un bel exemple de ce que veut faire notre ministre avec le nouveau Bac, un examen à moindre frais en faisant des enseignants des personnels corvéables à merci aux dépens des cours. Deux notes de service sont sorties au B.O. en septembre, la première sur les enseignements de spécialité (n° 32 du 6 septembre), la seconde sur la procédure d'orientation en fin de seconde (n°35 du 27 septembre) ; si la procédure d'orientation en fin d'année ne change pas par rapport à l'existant : **vœu des familles en voie générale ou technologique (voire en voie professionnelle) et avis des enseignants du conseil de classe au second et troisième trimestres, les élèves devront faire aussi le choix de spécialités offertes par l'établissement. Les spécialités au nombre de 12 se réduisent en réalité à 7 qui seront proposées presque partout. Les chefs d'établissement doivent faire remonter leur choix dans la précipitation le 20 octobre. Autant dire qu'il est bien rare qu'en toute sérénité des conseils d'enseignement ou des conseils pédagogiques voire des demi-journées banalisées aient pu avoir lieu dans les lycées entre les tests de positionnement, CA, élections du nouveau CA et autres joyeusetés de rentrée... Dans tous les cas, demandez à être réunis sur un temps banalisé et n'hésitez pas à utiliser les exemples de questions que proposent le SNES-FSU sur notre site (www.paris.snes.edu) ou le site national (www.snes.edu) pour montrer aux collègues les conséquences délétères de cette réforme: mise en concurrence des disciplines, baisse des horaires, risque de compléments de service voire de suppressions de postes. C'est le recteur, qui, en fonction des remontées, établira une carte des spécialités par établissement en faisant en sorte qu'il y ait un « équilibre » et une « bonne répartition » géographique ; celle-ci devrait être soumise au vote du CTA du 15 janvier, avant le vote des DHG.**

Les élèves, qui n'auraient pas la spécialité de leur choix dans leur lycée, iront au mieux dans l'établissement voisin qui la propose, au pire il pourra s'inscrire au CNED ! Les élèves de Seconde devront à la fin du second trimestre faire le choix de 4 enseignements de spécialité (5 si celui-ci est dans un autre établissement) qui se réduiront à 3 à l'issue du conseil de classe du 3^e trimestre. Il est fort à parier que les professeurs principaux et les Psy-En auront un lourd travail pour aider les élèves à faire leur choix en ayant en tête de « prendre en compte la pertinence des poursuites d'études dans l'enseignement supérieur »... **Bonjour le stress ! C'est pour défendre nos conditions de travail et celles de nos élèves que nous vous appelons aussi à vous mobiliser et à vous mettre en grève le 12 novembre face à cette réforme inique du lycée.**

Le statut des CPE en danger.

Le Conseil d'État a effectué récemment une nouvelle lecture de l'article 10 de la loi du 11 janvier 1984 « portant dispositions relatives à la fonction publique de l'État », considérant que les CPE ne constituaient pas un corps dérogatoire au statut général de la Fonction Publique puisque non-enseignants, autrement dit qu'ils n'étaient plus considérés comme des enseignants à part entière. Déjà, le nombre de représentants de ce corps a été réduit drastiquement au printemps dernier dans la CAPN et la CAPA affaiblissant considérablement les CPE et les organisations syndicales dans le cadre du paritarisme et à l'aube des élections professionnelles du 29 novembre au 6 décembre 2018. Le gouvernement entend s'attaquer maintenant à la gestion de leur carrière et aux mutations en 2019 en modifiant le barème. Le SNES-FSU réclame du gouvernement, l'intégration officielle des CPE dans le statut dérogatoire au statut général de la fonction publique, en modifiant l'article 10 de la loi du 84-16. Signez et faites signer la pétition : <https://petitions.snes.edu/?petition=41>

Retraites: un scénario bien incertain tout autant qu'inquiétant pour les fonctionnaires... (le communiqué de la FSU)

Le Haut-commissariat à la réforme des retraites a confirmé la volonté de faire évoluer les régimes de retraites actuels vers un système « universel » à la place des 42 régimes de retraite actuels. Ce nouveau système est basé sur un calcul par points et un compte unique identique pour le privé et le public. Tout dépendra donc de la valeur du point et des périodes de salaire prises en compte pour chaque salarié. Beaucoup d'incertitudes sur un système de cotisation « à l'aveugle » que les discussions à venir devront lever. Mais si le gouvernement veut faire « plus simple » et « plus juste », la FSU affirme que la simplification n'est pas toujours synonyme de justice ! Ce nouveau système serait ainsi particulièrement défavorable aux fonctionnaires. En effet, leurs meilleurs salaires étant en fin de carrière, l'abandon du calcul de la pension sur les 6 derniers mois au profit d'un calcul sur l'ensemble d'une carrière sera pénalisant. Sans compter qu'un tel système doit reposer sur une politique de revalorisation salariale constante. Ce qui est loin d'être le cas aujourd'hui dans la Fonction publique ! Et ce n'est pas l'intégration des primes dans ce calcul qui compensera les pertes occasionnées. Dans la Fonction publique, les primes sont versées de manière très inégalitaire entre les catégories, les versants et entre les femmes et les hommes au détriment des femmes. Il reste aussi à ce stade beaucoup d'incertitudes sur la manière dont les solidarités seraient organisées. Faire financer par une cotisation à part les pensions de réversion, les droits familiaux, etc, aujourd'hui financés par les cotisations de l'ensemble des assurés pourrait fragiliser leur évolution. Si le Haut-commissariat a confirmé l'âge minimum de départ garanti à 62 ans, les éléments de calcul du nouveau système pourrait de fait minorer le niveau des pensions rendant les 62 ans purement théorique. La FSU revendique un retour à la possibilité de départ à la retraite à 60 ans et l'annulation de la décote. Aucune mesure d'amélioration du niveau des pensions n'est prévue à ce stade. La FSU continue de demander une indexation des pensions sur l'évolution des salaires, à rebours de la politique de gel des pensions menée actuellement. Pour la FSU, renouveler le contrat entre les générations suppose un accord sur le niveau futur des pensions et donc sur leur financement. Cela nécessite de préciser aussi la prise en compte des droits familiaux et conjugaux, l'extension à des droits nouveaux (prise en compte des années d'étude, du statut des aidants...) et de garantir une évolution des pensions parallèle à celle des salaires. De plus avec l'augmentation du nombre de retraités-es, la France doit consacrer une part plus importante des richesses qu'elle produit à la redistribution envers les retraités-es. Dans les discussions qui vont se poursuivre, la FSU défendra un scénario durable et solidaire, du système de retraites par répartition. Elle rappelle son attachement au code des pensions et s'opposera à sa disparition programmée en 2025. La FSU demande au gouvernement de mener un dialogue social à la hauteur des enjeux et d'ouvrir rapidement les discussions au sein de la Fonction publique.

Lycée

BLANQUER

Tragi-comédie en trois actes
sans entracte



« Souplesse des établissements »

« Libre choix »

« Diversité des parcours »

- Une concurrence généralisée
- Une voie technologique marginalisée
- Des inégalités sociales et territoriales accrues
- Une logique comptable

CONTRE LES 2 650 SUPPRESSIONS DE POSTES

TOUS EN GRÈVE

LE LUNDI 12 NOVEMBRE 2018

elections2018-education.fr

29 > **06**
NOV DEC

Votez !

snes
fsu

Le SNES, pour agir ensemble

U.S.U.
F.S.U.

ENGAGÉES
AU QUOTIDIEN